

EDITO



Chers parents,

Le Conseil municipal lors de la séance du jeudi 6 avril dernier a reconduit les crédits scolaires 2022 pour le budget 2023, malgré les difficultés conjoncturelles.

En ce qui concerne la restauration scolaire, depuis 2017, le tarif des repas est inchangé, volonté de la municipalité et du CCAS qui la gère, d'offrir aux familles et aux enfants un service de qualité au meilleur coût.

L'équilibre financier aujourd'hui et surtout demain avec le nouvel appel d'offre de livraison des repas, nous préoccupe au plus haut point.

Soyez persuadés que nous faisons le maximum pour atténuer les hausses des charges qui pèsent sur les familles et les finances locales.

Jean-François JUSTE
Le Maire



RESTAURATION SCOLAIRE : NOUVEAU TARIF

La municipalité a délégué au Centre Communal d'Action Sociale, la gestion de la restauration scolaire.

Il est géré par un Directeur, un Conseil d'Administration composé à égalité de 6 membres du Conseil municipal et 6 représentants d'associations (insertion, UDAF, retraités, personnes âgées, handicap) et présidé par le Maire.

Comme les ménages, les collectivités sont affectées depuis plus de deux ans par la pandémie du Covid, la hausse des salaires, l'inflation et le prix des matières premières, ainsi que les fluides (carburant, électricité, gaz).



La restauration scolaire est donc également impactée.

REAJUSTEMENT pour 2022 et 2023

Aujourd'hui, le fournisseur en vertu des articles R. 2194-5 et R. 3135-5 du Code de la commande publique (modifications pour circonstances imprévisibles), réajuste son offre tarifaire pour les années 2022 et 2023, soit un **rattrapage de plus de 0,40 €** sur l'ensemble des repas fournis.

La municipalité participe depuis toujours, à hauteur de **50% des dépenses** de fonctionnement du service de la restauration scolaire.

Le Conseil d'Administration en date du 11 avril 2023, a décidé de ne pas répercuter la hausse pour l'ensemble des périodes, mais d'appliquer à compter du **1er mai 2023** une augmentation de 0,20 €, portant le **prix unitaire du repas à 3,60 €**.



Pour mémoire, depuis 2017, le prix du repas a été maintenu à 3,40 €.

RENTREE 2023/2024

Le marché de fourniture de repas actuel, arrive à échéance en août prochain, une nouvelle consultation est lancée.

Selon les informations d'autres communes de l'Agglo qui viennent de renouveler leur contrat, les tarifs proposés sont bien supérieurs à ceux pratiqués aujourd'hui.

Il n'est donc pas exclu selon les résultats de cette dernière que nous serons contraints, à nouveau, de revoir à la hausse les tarifs pour la prochaine rentrée 2023/2024.

Nous mettons tout en œuvre pour préserver la qualité des repas aux tarifs les plus justes, malgré une conjoncture défavorable que nous ne maîtrisons pas.

